

Campagne d'emplois 2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU » ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) de l'UBS en date du 14/10/2024 (délibération 2024-25_CSA_02) ;*

L'UBS ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies, les décisions prises en matière de transformation, de suppression et de création d'emplois relèvent de sa compétence, dans le respect du plafond d'emplois État et de la soutenabilité du financement de la masse salariale afférente, sous réserve du contrôle budgétaire exercé par le recteur, chancelier des universités.

Dans le cadre de l'élaboration de la campagne d'emplois 2025, la note (PJ1) et les tableaux annexés (PJ2) présentent les arbitrages par type de population (enseignants / enseignants-chercheurs et BIATSS) et par structure d'affectation (composante, laboratoire, direction ou service).

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, la campagne d'emplois 2025 telle que présentée au travers des tableaux annexés.

Documents en annexe :

- PJ1 : Note politique
- PJ2 : Tableaux des arbitrages par population
 - o a : population enseignante
 - o b : population BIATSS

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------|----|
| Décompte des votes : | Suffrages exprimés : | 17 |
| Membres en exercice : | Pour : | 13 |
| Membres présents : | Contre : | 4 |
| Membres représentés : | Abstentions : | 7 |

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 26 novembre 2024

